

Sections Conducteurs Nice/Cannes

21 novembre 2014

FUTUR PROTOCOLE DE CONGES

Dans le cadre de la **mise en place d'un nouveau protocole de congés sur l'UP de NICE** un premier groupe de travail s'est tenu le jeudi 20 novembre en présence de la direction, de l'équipe de programmation et des représentants du personnel **FGAAC/CFDT**, CGT et UNSA.

Tout en utilisant comme base de travail l'avant projet qu'un de nos collègues a préparé et que vous aviez pu consulter il y a quelques mois, nous avons rapidement constaté qu'il ne pourrait répondre à l'ensemble des conditions que nous imposent la particularité de l'UP de Nice avec le haut niveau de production estival que nous connaissons et subissons.

La direction nous informe que **tout projet qui dépasse le taux d'absence de 20% sera refusé**, par conséquent pour respecter cela tout **en tenant compte des attentes des agents**, nous avons étudié **plusieurs axes de travail émanant des doléances des agents de l'UP** et qui sont les suivants :

- Que **tous les agents puissent avoir des congés protocolaires entre juillet et aout**
- Que chaque agent puisse **connaitre sa période protocolaire d'été plusieurs années à l'avance**.
- Créer un **mécanisme d'attribution le plus équitable possible des congés de fin d'année** et notamment de **Noël et jour de l'An**.
- Que **chaque agent connaisse quelles "petites vacances scolaires" il aura chaque année**.

Un consensus se dégage rapidement pour constater que **plus le dispositif est simplifié plus il répondra aux demandent majoritaires des agents**, **l'option de 5 groupes est donc rapidement retenue**, retombant sur les projets avancés par la **FGAAC/CFDT** et la CGT.

De plus nous intégrons une proposition du mode de fonctionnement de ce projet qui est le suivant:

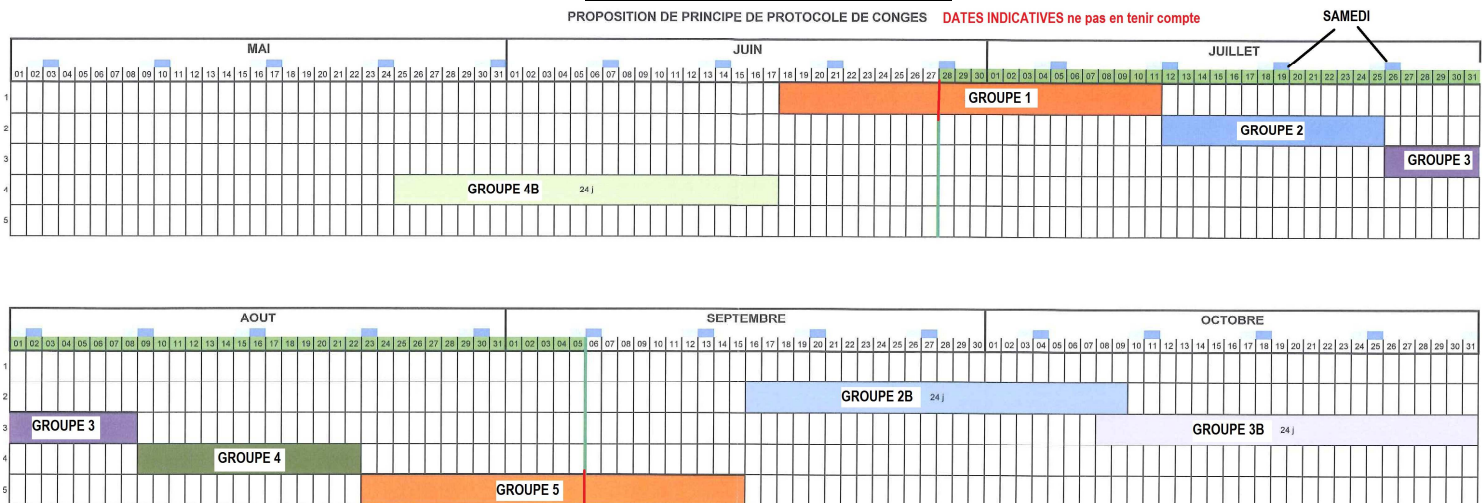
- **Période prédéfinies pour faciliter la visibilité par l'agent** et la gestion par la programmation
- **Blocage des périodes par groupe** (l'agent ne choisi plus mais garde la possibilité de la permuter)
- **Permutation** de périodes possibles **entre agents du même roulement**
- **Équilibrage des groupes** notamment en ce qui concerne la répartition des agents en fonction de leurs roulements.
- **Débuter chaque période** de quinzaine **sur un samedi** pour tenir compte des contraintes de location.
- **Assurer l'équité des agents** face à la problématique des fêtes de fin d'année.

Le tout devant respecter le **RH 0143**, ne pas léser les agents qui étaient dans les premiers groupes consultés pour les protocolaires 2015 et éviter au maximum lors de la phase de transition de léser les agents

La FGAAC/CFDT attire votre attention sur le fait qu'il n'y a pas de solution miracle capable de satisfaire tous les cas particuliers propres à certains agents. L'ensemble des intervenants travaillant pour l'intérêt général.

La direction nous soumet en séance un projet (ci-dessous) reprenant ces principes.

Après avoir étudié ce dernier, l'ensemble des RP admet la pertinence du projet, tout en demandant un délai de réflexion et de consultation des agents.



Quelques explications (par rapport au projet ci-dessus):

1. Chaque agent est affecté à un groupe à compter de la mise en place du nouveau protocole
2. Chaque groupe (5 au total) change de position par rotation pour les périodes d'été les années suivantes, avec déroulé **permettant de connaître ses dates de congés d'été X années à l'avance**.
3. Chaque période est de 14 jours et démarre un samedi (début de la première période: **dernier samedi de juin**, fin de la dernière période: **premier vendredi de septembre au soir**)

LA PERIODE ETE SERAIT DONC COMPRISE ENTRE LE DERNIER SAMEDI DE JUIN INCLUS ET LE PREMIER SAMEDI DE SEPTEMBRE EXCLUS.

4. Les groupes 1 et 5 peuvent poser 24 jours dans leur période, les groupes 2,3 et 4 **peuvent poser en congés volants*** accolé à leur période le complément pour obtenir 24 jours
*Cela n'entraîne pas l'acceptation systématique de ces congés volants conformément au RH143.
5. A défaut les groupes 2,3 et 4 peuvent **[aussi/ou (non défini actuellement)]** poser 24 jours sur les périodes hors été (2B, 3B, 4B)
6. Pour la période été, les groupes constitués se verront imposées celles-ci d'office, mais pourront rendre **[tout ou partie (non défini actuellement)]** auprès de la programmation, ou bien permuter toute la période avec un collègue du même roulement, via un document officiel.
7. Le groupe 3B inclura les vacances de la Toussaint, **[les modalités en cas de dépassement du 31/10 restent à finaliser.]**

En complément:

Les agents prioritaires, c'est-à-dire ceux qui devaient être dans les premiers groupes consultés au mois de novembre seront placés dans le groupe le plus favorable pour eux.

Si les périodes d'été sont imposées, celle des "petites vacances" scolaires (Hiver et Pâques), conserveraient les modalités d'attribution actuelles via la consultation papier.

Concernant les vacances de Noël, les modalités de répartitions sont aussi à l'étude, notamment pour la mise en place d'une alternance imposée entre Noël et jour de l'An (avec possibilité de permutation), **mais un point de désaccord entre vos RP et la direction existe.**

En effet cette dernière souhaite que tous les agents soient en FAC durant la période des fêtes et cela afin de pouvoir attribuer une des 2 fêtes à chaque agent, mais nous sommes contre cette disposition en l'état.

Une nouvelle réunion du groupe de travail aura lieu 1ère semaine de décembre, d'ici là faites nous remonter vos remarques, suggestions et avis.